
Conférence de M. Alain Mercier

Lors du dîner précédant
l'assemblée générale annuelle de la SOFAD

Hôtel Delta, Montréal

31 mai 2006

Chers amis(es) de la SOFAD,

Merci d'abord de votre invitation.

J'ai eu l'occasion, dans les fonctions que j'ai occupées au ministère de l'Éducation, d'intervenir quelques fois sur le sujet de la formation à distance.

J'ai souvent dit et répété sur de nombreuses tribunes que si le XX^e siècle fut celui de l'éducation obligatoire, le XXI^e siècle est déjà et sera le siècle de l'apprentissage tout au long de la vie et conséquemment :

- la formation à distance,
- la formation en ligne,
- la formation par Internet,
- la cyberformation,

peu importe le terme utilisé, sera le moteur de ce nouvel apprentissage.

Cependant, pour jouer pleinement ce rôle, la SOFAD devra apporter des correctifs à son statut actuel et revoir à termes, ses orientations.

Deux grandes raisons motivent, selon moi, ces changements.

Mais avant, permettez-moi d'utiliser cette tribune pour saluer la route parcourue par les commissions scolaires en matière de formation à distance.

Disons-le franchement, la naissance de la SOFAD a été difficile. Cet enfant n'était pas nécessairement voulu par les commissions scolaires. Elles auraient pu se passer de ce bébé.

- Que de difficultés à surmonter pour convaincre de son utilité.
- Que de difficultés à se démarquer du passé, des préjugés.
- Que de difficultés à devenir une présence réelle dans les commissions scolaires.
- Que de combats pour sa reconnaissance pour son existence même.

- Il y a plein d'anecdotes à raconter.
- Il y a plein de pleurs à rappeler.
- Il y a plein de bonheur à souligner.
- Il y a plein d'espoirs réalisés.
- Il y a encore plus de rêves à concrétiser.

Ces années de travail ont permis à la SOFAD de devenir un moteur de développement incontournable pour les commissions scolaires en matière de formation à distance et pour cela il faut saluer les artisans de la première heure, les femmes et les hommes qui construisent cette Société.

À cet égard, je me permettrai une suggestion. Pourquoi ne pas célébrer le passé et le présent en réservant un espace dans les locaux de la SOFAD pour la photo des présidentes et des présidents de la Société afin de marquer la mémoire et de rappeler le travail accompli?

Cela dit revenons à ma réflexion.

La SOFAD ne peut et ne pourra demeurer ce qu'elle est présentement. Elle doit se transformer pour entrer elle aussi dans le XXI^e siècle.

Deux points en devenir m'incitent à cette suggestion.

1^e Élément – Le développement de la pédagogie numérique

Pendant des siècles, l'accès et la transmission de l'information dans le monde ont été réservés à la frange aisée et instruite de la population. Aujourd'hui, il suffit de taper quelques mots-clés sur le clavier d'un ordinateur pour obtenir des informations sur n'importe quel sujet ou presque.

L'avènement du numérique, de l'Internet et des TIC au XX^e siècle est une évolution comparable à ce qu'a été l'apparition du livre voici quelques siècles après l'invention de la lecture.

Cette généralisation de l'Internet a introduit l'ère de la pédagogie numérique.

Qu'est-ce que la pédagogie numérique?

Un ensemble de techniques, de supports et de moyens numériques qu'on utilise en cours (que ce soit réel ou virtuel) pour optimiser les processus d'enseignement et d'apprentissage.

On propose :

- des outils bureautiques
- le répertoire d'objets d'apprentissage (Learning Objects Repository)
- des plates-formes de cours, Moodle et Acolad

Cette pédagogie pourra paraître en rupture totale avec les systèmes pédagogiques actuels. Ce n'est pas le cas nécessairement.

Le nouvel art d'enseigner doit se développer dans une synthèse bien comprise entre la pédagogie classique et la pédagogie numérique, sur un mode hybride qui associe les vertus du présentiel et du distanciel.

L'objet du savoir devient interactif.

La réalité virtuelle apporte une dimension essentielle au contrôle des performances avec des outils attachés aux générations des jeux vidéos.

L'enseignement est toujours là car le numérique ne crée pas le savoir, mais améliore ses conditions d'acquisition.

- Déjà, Google s'est lancé dans cette avenue (15 millions d'ouvrages disponibles en 2007).
- La France a son projet de numérisation du patrimoine (Bibliothèque numérique Gallica et ses 80 000 livres).
- Tous les grands quotidiens français depuis le XIX^e siècle et à compter de 2007, 1 000 000 à 1 200 000 titres différents par an s'ajouteront au répertoire.
- Un réseau de bibliothèques nationales francophones pour la numérisation, qui tout en recouvrant partiellement le précédent, l'élargira à la Belgique, au Canada, au Luxembourg et à la Suisse.

Il se tenait en France à la mi-mai 2006 une première rencontre internationale sur la pédagogie numérique. Cette rencontre démontre l'intérêt de la francophonie pour cette nouvelle pédagogie qui ne pourra qu'affecter le devenir de la formation en ligne et la nature de son développement.

2^e Élément – La décision du MELS d'harmoniser les cours des adultes de 3^e, 4^e et 5^e secondaire avec ceux des jeunes.

Permettez-moi une anecdote. Pendant la rédaction de la *Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue*, on a longuement discuté sur le choix à faire entre deux possibilités :

1. Adapter les programmes des jeunes, comme cela se fait depuis le milieu des années quatre-vingt-dix.
2. Tenir compte de la demande du réseau scolaire pour proposer une formation plus citoyenne aux activités en lien avec leurs rôles sociaux.

Je disais à Robert Bisaillon que le choix 1 était peut-être la meilleure chose qui pouvait arriver à l'éducation des adultes, car le développement des programmes par modules allait être un élément déterminant pour les jeunes et qu'en fait, à terme en 2010 ou 2015, les programmes des adultes seront dans les établissements qui offrent la formation aux jeunes.

Une solution mitoyenne a été retenue.

- L'occasion est toujours là.
- Le besoin est toujours là.
- La volonté de la SOFAD sera déterminante.

J'ai lu votre rapport intitulé *La formation à distance au secteur des jeunes. Ce qui se fait ailleurs, la problématique québécoise et une proposition.*

J'ai aimé la recherche.

Je n'ai pas aimé :

- le ton timoré;
- l'utilisation des « pourrait »;
- le nombre de pages sur le financement;
- le fait de laisser la décision au Ministère.

La SOFAD n'a pas à demander la permission au MELS.

- Elle informe de ses choix.
- Elle convient avec son réseau.
- Elle détermine les coûts avec son réseau.
- Elle établit un plan de formation.

Soyons réalistes.

Nous savons que les jeunes doivent avoir accès à la formation à distance. Nous savons que la génération des jeux vidéos n'attend que cela.

Il ne faudra pas attendre qu'un homme ou une femme du XXI^e soit en position de décision pour décider.

C'est à nous de prévoir l'avenir.

Quelques propositions en terminant.

1. Vous détacher de la tutelle du secteur de la FPTFC et former une alliance tripartite SOFAD/FPTFC/jeunes axée sur une offre de formation alternative à la formation dite « traditionnelle ».
2. Devenir un centre de formation spécialisé auprès des commissions scolaires sur la formation par Internet. Ce centre devra aller au-delà de l'acquisition des compétences en TIC et faire place aux compétences pédagogiques à posséder pour intégrer le numérique aux programmes.
3. Tenir compte dans le développement des programmes des caractéristiques de la pédagogie numérique.
4. Convenir immédiatement d'investir dans les programmes de 3^e, 4^e et 5^e jeunes adultes conduisant au DES afin d'être au rendez-vous.
5. Constituer une table de réflexion sur un nouveau mode de financement de la SOFAD. Cette table pilotée par l'ADIGECS devra proposer un mode jeunes/adultes.
6. Se libérer de certains poids morts et réinvestir.

Voilà brièvement ma réflexion.